

### Terres d'Aurignac : Jean-Luc Guilhot partira-t-il ?

Page 4

#### Terres d'Aurignac

## Après l'annonce de la hausse des impôts de 160%, J-Luc Guilhot partira-t-il vraiment ?

Jeudi 6 août : dans la chaleur de l'été, la réunion de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac a réglé certaines questions, mais pas toutes et surtout pas celle de la Présidence. D'entrée de jeux, le Président Guilhot, soutenu par le Maire d'Aurignac Jean-michel Losego, a tenu à affirmer "qu'il démissionnerait .....s'il estimait qu'un consensus se dégagait pour faire fonctionner la Communauté de Communes d'ici octobre." Pour ne pas affronter la réalité de sa gestion sanctionnée par un budget d'office avec une hausse d'impôt de 160% sur 3 ans le Président a utilisé le vieux subterfuge : c'est l'opposition qui est coupable de la situation actuelle de blocage en ayant refusé le budget. Une majorité nouvelle existe-t-elle? On verra le moment venu. Le prétexte est de ne pas perturber la rentrée scolaire... La ficelle est apparue un peu grosse.

#### Jean De Galard: "Il faut une nouvelle équipe"

Ce soir-là, les opposants au Président ont tenu à mettre les points sur les "i" ! "On ne vote pas contre tel ou tel point mais contre le mode de fonctionnement actuel". Cette phrase d'une clarté limpide a été dite par le Maire de Terrebasse, Thomas Faure. Jean de Galard a ajouté: "On veut de la transparence et recréer de la confiance." Il a proposé de se revoir rapidement: "On peut régler cette situation sous 8 jours, il suffit d'un vote pour une nouvelle équipe". Le Président Guilhot n'a pas donné suite. Patrick Boube, ancien Conseiller Général a demandé où en était le remboursement des notes de frais de déplacement à hauteur de 12.800 euros faites par Jean-Luc Guilhot. Le remboursement n'est pas fait. Le Président Guilhot dit que le problème était réglé administrativement. Patrick Boube lui parlait de remboursement.

#### Le procureur saisi

Enfin, ce climat tendu l'a été plus encore, quand l'assemblée a été informée que le Procureur de la République avait été saisi, concernant une délibération d'ouverture d'une ligne de crédit. Le groupe qui depuis des années demande de la rigueur et de la transparence a dit que cette délibération n'a pas été votée par le Conseil Communautaire!

#### Les impôts augmenteront de 539.000 euros pour 2015

Les recettes des impôts locaux qui étaient de 1,765.858,70 euros en 2014



Depuis 2013 les débats sont tendus



Jean-Luc Guilhot lors des vœux



#### Une gestion préhistorique

devront pour 2015 augmenter de plus de 539.000 euros pour atteindre : 2,305.646 euros. Et ce n'est qu'un début, il y en a pour au moins 3 ans. Les gens sont révoltés et furieux, car les impôts, doivent être à la rentrée. Les Terres d'Aurignac sont une des plus petites Communauté de communes de Haute-Garonne avec seulement 4.430 habitants il y a donc peu de contribuables pour une énorme dette. Le 18 avril dernier, pour l'inauguration du musée, tous les élus : Ministre, Député, Président du Département et de la Région qui sont venus, savaient la gravité de la situation et personne n'a rien dit. Le Président Jean-Luc Guilhot parle volontiers de division au sein de la Communauté de Communes, les habitants eux savent qu'ils paieront les additions.

#### 2014-2015: Annus Horribilis pour Jean-Luc Guilhot

Depuis un an, chaque échéance réserve à Jean-Luc Guilhot son lot de mauvaises surprises ou de déconvenues. Pour reprendre le fameux mot de la Reine Elisabeth, c'est donc l'année horrible qui se dit en latin. "Annus Horribilis". Ainsi, en avril 2014, Jean-Luc Guilhot n'a été réélu que de justesse face à Patrick Boube par 16 voix contre 14. Quelques mois après, au sein de la

puissante MSA qu'il animait en Haute-Garonne, il n'est pas réélu au bureau par ses collègues. Certains parleront de règlement de compte à la CFDT, d'autres évoqueront la décision du Tribunal des Baux ruraux condamnant Jean-Luc Guilhot pour non-paiement de son fermage depuis des années. Enfin, les élus ont dit lors de la réunion de la Communauté en avril 2015, qu'ils n'avaient pas voté, en septembre 2013, la délibération pour une ligne de trésorerie de 600.000 euros, qui d'ailleurs ne figurait pas à l'ordre du jour ni au compte-rendu de ce conseil communautaire. Enfin, le compte administratif et le budget des Terres d'Aurignac n'ont pas été votés et la Chambre Régionale des Comptes a prescrit 160 % de hausses des impôts locaux.

PJ

## Messe e

**HORAIRES DES MESSES**  
Mercredi 12 août : 18 h 00 Martres  
Jeudi 13 août : 11 h 30 Cazères chapelle de Blancotte  
Vendredi 14 août : 18 h 00 Couladère messe du jour  
20h00:RIEUX V, MESSE ANTICIPEE et PROCESSION  
Samedi 15 août : 10h30 BOUSSENS FETE LOCALE